

## Avis public



### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Centre de la petite enfance Ste-Justine  
Lot 2 173 329**

**(Terrain adjacent au bâtiment situé au 3185, avenue Ellendale)**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017, à 19 heures, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'occupation des cours.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser dans une cour avant, un maximum de deux terrains de jeux, accessoires à une garderie à construire sur le lot 2 173 329 situé à l'intersection nord-ouest des avenues Ellendale et McShane, et ce, malgré l'article 28 du Règlement 06-044 qui spécifie que, sauf indication contraire, seules les occupations à des fins d'aire de stationnement pour vélos et de débarcadère pour véhicule automobile sont autorisées dans une cour avant. Cette autorisation est conditionnelle à ce que les terrains de jeux ne soient pas localisés dans un triangle formé par le prolongement des lignes de la limite de chacun des deux trottoirs publics, du côté du terrain, jusqu'à leur point d'intersection, d'une longueur de 7 m, et réunies par un troisième côté.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 12 avril 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate